Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601527-20260129-D004_26-DE

Commune de Le Palais
BELLE ÎLE EN MER

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 19 heures 05, le Conseil municipal de la Commune de PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 23 janvier 2026 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Soazig LANCO, Georges MIGNON,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Jacqueline KERIGNARD, Yann LE POINTER, Jean-Claude LORIOT, Aude PORTUGAL, Noëlle SCHLUMBERGER, Noémie SOULIER (arrivée 19h09), Thibault TARDIF, Béatrice TERRIEN, Francis VILLADIER,

Était excusé et avait donné pouvoir : Carine LE HEN à Martine COLLIN,

Etaient absents excusés : Marie-Céline GUILLERME, Monique PAUL, Sylvie TREMEAC-PICHOT,

Etaient absents non excusés : Guillaume CHATELAIN, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU,

Secrétaire de séance : Noëlle SCHLUMBERGER

Nombre de conseillers en exercice : **22** Quorum : **11** Présents : **16** Votants : **17**

Délibération n° 004-26

FINANCES Budget Principal : Dépôt d'un dossier de demande de subventions DETR 2026 dans le cadre de la « rénovation du réseau d'eaux pluviales de Bordilla – Tranche 2 »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de rénovation du réseau d'eaux pluviales du secteur de Bordilla, Tranche 2.

Ce secteur présente depuis plusieurs années une fragilité hydraulique avérée, en lien direct avec la problématique du barrage de Bordilla et la capacité insuffisante du réseau d'évacuation vers l'exutoire. Les épisodes pluvieux intenses génèrent des tensions importantes sur l'ouvrage et sur l'écoulement aval, avec un risque accru de débordements et de désordres sur la voirie, les propriétés riveraines et les infrastructures communales.

La commune a engagé une programmation pluriannuelle de reprise progressive du réseau pluvial, consistant à intervenir tronçon par tronçon, par renouvellement de conduites et ouvrages associés, avec un objectif technique de montée en capacité, tendant vers un dimensionnement renforcé, de type Ø 1000 mm sur les sections structurantes, afin de sécuriser durablement l'écoulement depuis le pied du barrage jusqu'au dalot béton de la saline.

Il est précisé qu'une étude de dimensionnement et d'analyse hydraulique est en cours d'élaboration par le bureau d'études BURGEAP. Une restitution, sous la forme d'un premier jet, sera présentée de manière succincte au Conseil municipal de février au titre des questions diverses, afin de partager les premières orientations techniques et de conforter la stratégie de phasage des travaux.

Sur la base de l'AVP de 2015, le linéaire total du pied du barrage jusqu'à l'exutoire est évalué à 980,5 ml, soit environ 0,98 km. Une première tranche de travaux, représentant 40 ml (entreprise TPC ouest de 99 099 € HT, a déjà été réalisée et a été intégralement financée par la collectivité, soit une prise en charge à 100 % sur fonds propres.

La tranche 2, objet de la présente demande de subvention, porte sur un linéaire de 75 ml. Cette tranche correspond à une section prioritaire du programme, cohérente au regard de l'état du réseau et des enjeux hydrauliques locaux, et constitue une étape indispensable dans l'amélioration progressive du système d'évacuation.

Le montant estimatif de cette tranche 2 est fixé à 168 665,00 euros HT, sur la base du chiffrage de référence 2025, intégrant la création ou reprise de 3 regards. Compte tenu de l'ancienneté du devis, établi il y a environ un an, une actualisation forfaitaire de 5 % est appliquée afin de sécuriser l'estimation budgétaire.

Le montant actualisé des travaux s'établit ainsi à 177 098,25 € HT, majorés de 5 %.

En complément, et afin de sécuriser l'exécution des travaux, la commune prévoit, d'une part, la réalisation d'investigations complémentaires préalables, indispensables en raison des risques de croisement et d'incertitudes sur la localisation exacte de certains réseaux, même lorsque les plans existent. Ces investigations sont estimées à 15 000 € HT. D'autre part, un budget dédié aux études complémentaires et au suivi de chantier est prévu à hauteur de 15 000 € HT, afin d'encadrer techniquement l'opération, d'éviter tout aléa de réalisation, et d'assurer une traçabilité complète des interventions.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601527-20260129-D004_26-DE

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026, dans le cadre des règles d'intervention relatives aux travaux sur ouvrages d'art, domaine 7.3, visant notamment les travaux de restauration ou de renforcement d'ouvrages appartenant à la collectivité, fragilisés par les intempéries, les inondations et l'érosion.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération sera établi sur la base du montant global ci-dessus, et intégrera la part sollicitée au titre de la DETR 2026, ainsi que la part d'autofinancement communal.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Poste de dépenses	**Montant prévisionnel HT**	**Financeurs**	**Montant prévisionnel HT**	**Taux**
Travaux, intégrant trois regards	177 098.25 €	Etat – DETR 2026	100 000.00 €	48.29%
Investigations complémentaires préalables	15 000.00 €	Autofinancement	107 098.25 €	51.71%
Etudes complémentaires et suivi de chantier	15 000.00 €			
Total HT	**207 098.25 €**		**207 098.25 €**	**100%**

Éléments de compréhension, hors demande DETR (vision globale et phasage) ;

Le linéaire total du programme est de 980,5 ml. La tranche 1, déjà réalisée, représente 40 ml. La tranche 2, programmée, représente 75 ml. À l'issue de la tranche 2, le linéaire réalisé ou programmé sera donc de 115 ml.

Le linéaire restant à traiter, après la tranche 2, est de 865,5 ml, soit environ 866 ml.

À titre indicatif, en retenant une moyenne de 75 ml par tranche, le programme résiduel représenterait environ 12 tranches supplémentaires (11 tranches de 75 ml, et une dernière tranche d'ajustement d'environ 40,5 ml).

À titre indicatif, le coût global du programme, en valeur 2026, peut être estimé à environ 1,46 M€ HT. Il est rappelé que ce montant constitue une base de référence, et que chaque tranche fera ensuite l'objet d'une actualisation annuelle, estimée à environ +5 % par an, en fonction de l'année de réalisation.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver la réalisation du projet « rénovation du réseau d'eaux pluviales à Bordilla, tranche 2 », sur un linéaire de 75 ml,**
- **D'approuver le montant prévisionnel de l'opération arrêté à 207 098,25 € HT,**
- **D'approuver le plan de financement correspondant,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2026, domaine 7.3 « Travaux sur ouvrages d'art », ainsi que toute autre subvention mobilisable, le cas échéant,**
- **De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

MAIRIE DE LE PALAIS (Morbihan)